



PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur à conducteur accompagnant, de manière occasionnelle ou permanente

PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention à conducteur accompagnant et Lire et comprendre le français.

DURÉE 1 jour

EFFECTIF De 1 à 8 personnes

VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)
Conduite et exercices sur les types de chariots concernés.

Sera prévu, un chariot élévateur à conducteur porté à jour de sa VGP.
Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, merci de fournir à chaque stagiaire tout équipement de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur accompagnant des catégories concernées.

CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories de chariots et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise

1ère Partie : Théorie

- La réglementation
- L'utilisation d'un chariot automoteur à conducteur accompagnant
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs
- Dispositifs de sécurité, la plaque de charge...
- Choix d'un chariot en fonction de l'espace d'évolution
- Vérifications avant la mise ou la remise en service et vérifications périodiques
- Les principes de la conduite en sécurité
- L'analyse des risques et les règles d'utilisation
- Les équipements de protection individuelle.
-

2ème Partie : Pratique

- Circulation sur circuit
- Prise et pose d'une charge au sol
- Gerbage en pile, dans un palettier
- Chargement/ déchargement
- Manœuvre de sécurité
- La fin de poste
- L'arrêt en fin de travail
- L'entretien journalier du chariot
- L'inspection du chariot

MODALITES D'EVALUATION :

Examen Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
Délivrance, si résultat favorable d'une autorisation de conduite en application des Articles R. 4323-55 / 56 / 57 du code du travail.
Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT
Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264
SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil
Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

SCENARIO PEDAGOGIQUE R485

SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

SEQUENCE 2– Durée : 3h20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteur de manutention à conducteur porté

Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

Les principaux types de chariots - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots accompagnants
- Catégories de CACES® correspondantes

Technologie des chariots accompagnants

- Energie électrique. Différents Batteries, terminologie et caractéristiques générales, mécanisme, mise à la hauteur des fourches

Circuit hydraulique. Équipements de préhension, Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

Notions élémentaires de physique – Stabilité

Évaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité, Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...).

Conditions d'équilibre du chariot, Lecture de tableaux et d'abaques de charge, Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge

Risques liés à l'utilisation

Renversement latéral, basculement vers l'avant, chute du chariot depuis un quai, un hayon, renversement de la charge au sol ou sur un piéton, chute de la charge lors de la, ruine de tout ou partie d'un palettier, heurts de personnes ou d'engins, chute de plain-pied lors de la translation, notamment en cas de heurt d'un obstacle en reculant sur un sol encombré, chute de hauteur du conducteur, écrasement / coincement d'une partie du corps du conducteur entre un obstacle et le châssis, le timon, les roues... lors de manœuvres sur un site exigü ou dans des passages trop étroits, heurt d'un obstacle en hauteur, risques liés au manque de visibilité, risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs (brûlures au contact de l'acide, modalité de réalisation des opérations courantes, risques liés à l'utilisation des énergies mises en œuvre liés notamment à l'absence de mise à hauteur des palettes lors des manutentions manuelles, risque d'incendie / explosion . Repérage de ces risques, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer, Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions et savoir expliciter et justifier les applications autorisées.

Exploitation des chariots

Identification des différents types de palettes et contenants, connaissance de leurs limites d'emploi, Fonctionnement, rôle et utilité du dispositif automatique de mise à niveau des bras de fourche, Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement ajustables , Positionnement du conducteur par rapport au gerbeur, Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance sur le gerbeur ou la Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser, Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur, Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges, Interprétation des pictogrammes, Interprétation des panneaux de circulation, Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments), Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention

Vérification des gerbeurs

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau

Passage d'un test théorique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R485 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

SEQUENCE 3 – Durée : 3h20

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Vérifier l'adéquation du chariot accompagnant à l'opération envisagée. Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité. Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1^{er} niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

Vérifications et essais de prise de poste

Conduite et manœuvres

Utilisation de la notice d'instructions et rapport de vérification périodique, Vérification visuelle de l'état du gerbeur, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique, Vérification du fonctionnement du gerbeur, Vérification du bon fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité, Vérification du branchement et de la charge de la batterie d'accumulateurs, Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement du chariot aux conditions d'utilisation, Vérification de l'adéquation du gerbeur aux opérations de manutention à réaliser

Conduite et manœuvres

Manœuvrer et diriger le gerbeur, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...

Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le gerbeur est équipé. Prendre et déposer une charge au sol.

Effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile

Effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un

Réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière

Effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon

Manutentionner une charge longue, un conteneur rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag

Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,

Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,

Stationner et arrêter le gerbeur en sécurité

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Opérations d'entretien journalier

- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Evaluation en cours de formation avec un test de passage pratique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Chariots accompagnants et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Hall de manutention

Ressources pédagogiques

SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Bilan, synthèse et évaluation de la formation

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
- La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
- La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
- La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.

Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com